

N/REF : 4/10/2024 12H08 C:000053 I:00114
V/REF : AC/C02578
V/Email reçu le Vendredi 04/10/2024 a 12H08

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. CPH
IMMEUBLE : COPENHAGUE - CPH
1/2/3 SQUARE DE COPENHAGUE
.
35000 RENNES

Rennes, le 13 Novembre 2024

Référence Marché : 020009-PBS-001-Lot 7 Bréquigny
LOCALISATION : ALLEE 1 COPENHAGUE - MR ET MME DE AZEVEDO 06 23 75 05 16
LOGEMENT N° 007090, PORTE N°7090, 7° ÉTAGE, TYPE 5
MOTIF : RÉFECTION DE LA SDB
Donneur d'ordre : M. C GREGOIRE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 15/10
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
PRISE DE RÉFÉRENCES CHANTIER
DEVIS A SUIVRE

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 18/10/24 a 15H24 M. C GREGOIRE
1110: MSG REP

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :
Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MOE001-H(s) Plombier hors BPU	2	54,72	54,72
	TOTAL H.T.			54,72
	T.V.A. a 10,00%			5,47
	TOTAL T.T.C.En EURO			<u>60,19</u>

Valeur en votre reglement au 31 Décembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.